



Adresse

Berne, mai 2025

RPLP III: passez au nouveau système maintenant!

Mesdames, Messieurs

Le nouveau système de perception «RPLP III» a été mis en service avec succès en janvier et fonctionne comme prévu. Plusieurs milliers de camions et semi-remorques roulent déjà avec le nouveau système.

Passez dès maintenant à la RPLP III!

Voici comment procéder :

- 1. Inscrivez-vous sur le portail électronique de la Confédération (instructions au verso).
- 2. Mandatez un nouveau fournisseur pour la saisie des kilomètres parcourus (liste disponible sur www.rplp.ch)

Vous trouverez les prochaines étapes sur <u>www.rplp.ch</u> > Liste de contrôle concernant le passage à la RPLP III

Pour rappel, l'ancien système de perception de la RPLP (Emotach) sera mis hors service le 31 décembre 2025.

Merci beaucoup pour votre collaboration et cordiales salutations

Office fédéral des douanes et de la securité des frontières

Assistance pour l'inscription sur l'ePortal

Pour obtenir de l'aide pour vous inscrire sur l'ePortal, veuillez contacter notre centre de service : onboarding@bazg.admin.ch ou par téléphone **+41 58 462 60 00**, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

S'enregistrer sur l'ePortal de la Confédération

Désigner l'administrateur ou l'administratrice

Avant de commencer l'enregistrement, désignez d'abord la personne de votre entreprise qui endossera le rôle d'administrateur du portail électronique. Celle-ci se chargera de l'enregistrement unique et sera responsable de la gestion de la relation d'affaires en ligne avec l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF). Elle s'occupera par exemple des demandes de nouveaux rôles de partenaire commercial ou de la gestion des droits d'accès pour les autres utilisateurs.

Étape 1: créer un compte d'utilisateur sur l'ePortal



Rendez-vous sur <u>eportal.admin.ch</u> et cliquez sur "**Créer un** compte d'utilisateur" ou, si vous possédez déjà un CH-LOGIN, sur "**Connexion**".

<u>Important</u>: configurez l'authentification à deux facteurs. Celle-ci est nécessaire pour accéder aux services de l'OFDF.

Étape 2: saisir une relation d'affaires avec l'OFDF



Poursuivez l'enregistrement sur **eportal.admin.ch**. Sélectionnez "Gérer les partenaires commerciaux" > "Administration des partenaires commerciaux OFDF" > "Ajouter des partenaires commerciaux".

Les entreprises doivent s'enregistrer avec leur numéro IDE. (et, le cas échéant, leur numéro REE-Nr.) et les particuliers avec leur permis de circulation.

Étape 3: s'enregistrer en tant qu'administrateur ou administratrice au moyen d'un code à usage unique



Une fois ces deux premières étapes terminées, une **lettre de vérification contenant un code à usage unique** est envoyée à l'adresse de l'entreprise qui a été saisie. L'envoi prend en général deux à trois jours ouvrables. La lettre contient des instructions relatives aux étapes d'enregistrement 3 à 5.

Étape 4: sélectionner le rôle de partenaire commercial approprié



Connectez-vous sur eportal.admin.ch et choisissez dans "Gérer les partenaires commerciaux" > "Administration des partenaires commerciaux OFDF" le rôle de partenaire commercial "RPLP détenteur".

<u>Important</u>: Seul l'administrateur de votre entreprise dans l'ePortal est autorisé à obtenir un rôle de partenaire commercial de l'OFDF.

L'enregistrement sur l'ePortal de la Confédération est ainsi terminé.

→ Vous trouverez les prochaines étapes sur www.rplp.ch > Liste de contrôle passage à RPLP III